



Ville d'Isbergues

5A, Place Emile Basly

CS 70029

62330 ISBERGUES

Tél. : 03.21.61.30.80

A 2026-139

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

ARRETE DU MAIRE

portant sur

**la délégation des fonctions
d'Officier d'Etat Civil**

Le Maire de la commune d'ISBERGUES,

Vu l'article L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'empêchement du Maire et de ses adjoints,


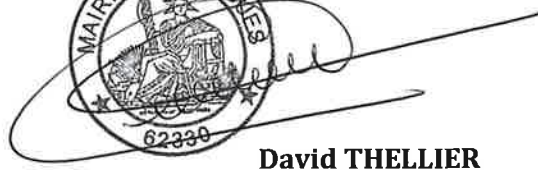
ARRÊTE

Article 1^{er} : Monsieur Thierry DISSAUX, conseiller municipal de la Ville d'Isbergues, est délégué pour exercer, sous notre surveillance et notre responsabilité, en notre lieu et place, les fonctions d'Officier d'état civil de ladite Ville à l'occasion d'un mariage qui doit être célébré le samedi 18 avril 2026.

Article 2 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de BETHUNE pour avis.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié par voie électronique sur le site de la Ville, et peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Fait à ISBERGUES, le 10 AVR. 2026

 **Le Maire,**

David THELLIER

Publié le 10 AVR. 2026